



5289 - il a fait un vœu qui s'est réalisé de manière incomplète.

question

Il a fait vœu de faire l'aumône d'une somme précise si son contrat venait d'être renouvelé. Mais, même s'il ne l'avait pas exprimé verbalement, dans ses intentions, la durée du nouveau contrat devrait être d'une année. Cependant, le contrat a été renouvelé pour trois mois. Alors, est-il lié par ce vœu ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

,

Nous avons posé la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih Al-Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) qui a répondu de la manière suivante :

Non, il n'est pas lié par ce vœu. Allah le sait mieux.